

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 16 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Création à la présidence de la République, d'un Haut-commissariat à la sédentarisation des éleveurs.

L'élevage des ruminants dans notre pays est, jusqu'ici, basé sur l'exploitation du parcours naturel. De ce fait, il est peu productif et occasionne des dégâts sur les cultures autant qu'il est source de conflits divers entre agriculteurs et éleveurs.

C'est pour y mettre fin et accélérer la modernisation de l'élevage que le Conseil a approuvé la mise en place de ce Haut-commissariat, placé sous l'autorité directe du Président de la République.

Sa mission sera notamment de contribuer à :

- la modernisation des systèmes d'élevage ;
- la définition et la mise en œuvre de la politique de sédentarisation des éleveurs, en vue de leur épanouissement socio-économique et culturel dans un environnement sécurisé et apaisé ;
- la coordination des actions des autorités publiques dans le domaine de l'élevage aux fins de concourir à l'efficacité des interventions de l'Etat dans le secteur ;
- la sensibilisation des acteurs non étatiques sur les mesures favorables à la cohabitation harmonieuse entre éleveurs et agriculteurs.

Au titre des autres mesures normatives, le Conseil a adopté les décrets portant :

- transmission à l'Assemblée nationale, du document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2022-2024 ;
- attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la présidence de la République ; et
- nomination des membres de l'Autorité centrale en matière d'adoption internationale en République du Bénin.

II- Communications.

II-1. Réalisation de divers travaux complémentaires à l'Aéroport international de Cotonou.

Lesdits travaux entrent dans le cadre de la deuxième phase du programme d'amélioration de la capacité d'accueil et de la qualité des services au niveau de cet aéroport.

Ils concernent le réaménagement de la zone d'accueil, la rénovation intérieure du pavillon ministériel et la construction d'un salon business class.

Par ailleurs, dans le but d'assurer un meilleur confort aux voyageurs et autres usagers de la plateforme aéroportuaire, la Société des aéroports du Bénin prévoit, au titre de ces mêmes travaux, la mise en place d'un système de climatisation et de recyclage d'air dans l'aérogare.

Le Conseil a autorisé la signature du marché avec des entreprises spécialisées dans le domaine.

II-2. Démolition des résidences universitaires KIM IL SUNG et HASSAN II sur le campus d'Abomey-Calavi.

L'état de ces bâtiments n'offrait plus des garanties optimales d'habitabilité, ce qui avait amené l'administration à prendre des précautions d'ordre sécuritaire en les mettant en observation.

Dans le cadre des solutions envisagées pour résoudre les difficultés d'hébergement des étudiants sur ce campus, une expertise a été commise aux fins d'avoir une idée précise des travaux à engager pour leur réhabilitation.

Au terme des conclusions du cabinet d'ingénieurs-conseils mandaté à cet effet, il ressort que de sérieuses dégradations sont constatées sur le bâtiment dit KIM IL SUNG au regard desquelles le rapport d'expertise recommande sa démolition et la construction d'un autre immeuble, cette solution étant par ailleurs moins onéreuse qu'une réfection de l'existant.

En ce qui concerne le bâtiment dit HASSAN II, s'il ne présente pas de dégradations apparentes, il est cependant soumis à un phénomène vibratoire de plus en plus croissant qui ne permet pas son occupation.

Aussi, en attendant la construction de nouveaux bâtiments et soucieux de la sécurité des usagers du campus, le Conseil a-t-il marqué son accord pour mettre en œuvre les recommandations de l'audit.

Il est à signaler que cette démarche d'inventaire des résidences universitaires s'étendra progressivement à tous les campus universitaires publics, afin de s'assurer qu'ils conviennent toujours aux meilleures conditions d'habitabilité.

II-3. Appréciation de la situation des prix des produits de grande consommation sur les marchés.

Le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et le ministre de l'Industrie et du Commerce ont fait au Conseil, un compte rendu relatif à la hausse des prix des produits de consommation courante sur nos marchés.

Il en ressort qu'aucune taxe n'a été instituée sur ces produits. Cette flambée des coûts découle, d'une part, de la faible pluviométrie observée depuis la dernière campagne agricole et, d'autre part, de l'exportation massive de la production vers les pays voisins.

Bien que ce commerce profite à certains de nos agriculteurs, il y a lieu d'assurer la régulation des flux afin de maintenir les grands équilibres.

Le Conseil a donc instruit les ministres concernés, de veiller à éviter les sorties incontrôlées de produits agricoles, en attendant la prise de mesures plus spécifiques qui pourraient découler des conclusions du comité ad hoc mis sur pied à cet effet.

III. Mesures individuelles.

Sur proposition de la Vice-présidente de la République :

Monsieur Aboubakari KOTO-YERIMA est nommé Chef de Cabinet de la Vice -Présidente.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2021,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIIN-OURO.-